

Service Prestataire Aide à Domicile

Tarif horaire en vigueur au 1^{er} Janvier 2026 Non soumis à la TVA	
Tarif horaire avec une prise en charge APA du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'usager) : Tarif de Base départemental à 28,77€	TM de 0 à 8% Soit 28,77 €
	TM > à 8% Tarif de base +3€ Soit 31,77 €
Tarif horaire avec une prise en charge PCH du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié	28,77 € Prise en charge intégrale par le Conseil Départemental
Tarif horaire avec l'Aide sociale du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié	28,77 € Reste à charge = 1,80€/heure réalisée
Bénéficiaires d'une prestation d'aide à domicile relevant du tarif CNAV (exemple : caisses de retraite...) ▶ Semaine ▶ Dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'usager) : Tarif de Base CNAV à 27,10€ + 4,67€	Soit 31,77 € Soit 46,07 €
Tarif horaire pour les heures réalisées au-delà d'une prise en charge ▶ Semaine, dimanche et jour férié	31,77€ *
Tarif horaire hors Plan d'aide du Département de l'Isère et des caisses de retraite ▶ Semaine, dimanche et jour férié	34 € **

Les dépenses que vous aurez effectuées à titre personnel ouvrent droit à un crédit d'impôt.

Tarif qui est susceptible d'évolution sur l'année 2026. Un devis personnalisé est réalisé gratuitement sur demande.

*Ce tarif s'applique pour : les heures réalisées **au-delà d'une prise en charge**

**Ce tarif s'applique pour toute prestation réalisée auprès de personnes ne bénéficiant pas d'un plan d'aide relevant du Conseil Départemental de l'Isère ou d'un financeur institutionnel (c'est à dire d'une caisse de retraite relevant du tarif CNAV). Ce tarif s'applique ainsi à toute personne relevant d'un régime d'assurance privé (ex: mutuelles).